



Dompierre-sur-Yon, le 27 mai 2020

Le Maire,

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Vos interlocuteurs :

- Elue : C. ANSAR
- Service : K. HUBERT

OBJET : Reprise scolaire – Modalités d'organisation pour le mois de juin

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves,

Grâce à votre implication et à la mobilisation de tous les acteurs (élus, personnels de l'Education nationale, services municipaux de l'Education et de la jeunesse, Espac'Yon, AREAMS), les écoles ont pu rouvrir depuis le 14 mai et accueillir les élèves dans de bonnes conditions sanitaires et d'apprentissage. Je tiens à vous remercier pour votre sens des responsabilités.

Nous devons à présent organiser le fonctionnement des écoles pour la période du 2 juin au 3 juillet. A cette fin, j'ai réuni ce mardi 26 mai les directeurs des écoles, les représentants de parents d'élèves, le centre social Espac'Yon et les services municipaux.

Compte tenu du protocole sanitaire à respecter, les capacités d'accueil dans les écoles et au restaurant scolaires restent fortement limitées. Pour que l'organisation ci-dessous fonctionne le mieux possible, chacun doit conserver un esprit de solidarité. **Trois principes sont primordiaux :**

- Votre réponse au sondage joint au présent courrier vous engage jusqu'au 3 juillet. Pour permettre l'organisation et les roulements des groupes classes dans de bonnes conditions, dans le respect du protocole sanitaire, il n'y aura pas de retour différé.
- Je remercie les familles qui, au cours du mois de mai, sont venues chercher leurs enfants pour le déjeuner. Elles ont permis d'ouvrir le restaurant scolaire aux familles qui ne peuvent pas s'organiser autrement. Il est indispensable que cette règle demeure. Ainsi, je demande aux familles qui n'ont pas repris le travail sur site de continuer à venir chercher leurs enfants chaque midi. Si les capacités maximales du restaurant scolaire sont dépassées, nous serons contraints de prioriser les enfants accueillis, voire de réorganiser la restauration sous forme de pique-nique fourni par les familles.
- Je remercie enfin les personnels indispensables à la gestion de crise (personnel soignant, médico-social, forces de l'ordre, la Poste, enseignants) de garder au maximum leurs enfants les jours où ces derniers n'ont pas école de sorte à permettre à d'autres enfants d'être accueillis à l'école. En effet, à compter du 2 juin, les enfants prioritaires seront accueillis dans les écoles au maximum des possibilités. Si leur nombre excède ces capacités, un accueil sera mis en place par le personnel municipal pour ces seuls enfants « prioritaires ». Leur accueil du matin et du soir les jours scolaires se fera au CLAP (7h15 – 8h30 et 16h30 – 18h45) par le

personnel municipal. Les mercredis, il sera toujours possible pour ces seules familles d'inscrire leurs enfants à l'ALSH auprès d'Espace'Yon.

Sous réserve de nouvelles dispositions de l'Etat, voici les décisions que nous avons actées :

- **Sondage** : parallèlement au présent courrier, un sondage vous a été envoyé pour savoir quels enfants reviennent à l'école et s'ils ont besoin du restaurant scolaire. Pour y répondre, les écoles vous ont envoyé les groupes classes de vos enfants, de sorte que vous connaissiez les jours de classe de votre (vos) enfant(s). Votre réponse est demandée avant ce jeudi 28 mai au soir. Compte tenu des annonces gouvernementales attendues le même jour, les familles impactées par les nouvelles mesures de l'Etat pourront modifier leur réponse jusqu'au 6 juin. Après cette date, plus aucune modification ne sera possible.
- **Horaires scolaires** : les familles ne pourront toujours pas pénétrer dans l'école, même en maternelle. Les enseignants et personnel municipal accueilleront les enfants à leur arrivée.
 - o Pierre Menanteau : Arrivée le matin entre 8h35 et 9h. Fin de l'école entre 16h20 et 16h45
 - o Sacré Cœur : Arrivée le matin entre 8h30 et 8h50. Fin de l'école entre 16h20 et 16h40
- **Restauration** : Pour simplifier l'organisation des écoles et des services, les enfants inscrits au restaurant scolaire le sont pour tous les jours où ils ont école en juin et seront facturés en conséquence. Comme le prévoit le règlement, les parents peuvent prévenir 48h à l'avance si l'enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire.
- **Fratrries** : En fin de matinée, les familles pourront récupérer les enfants d'élémentaire en même temps que ceux scolarisés en maternelle. Pour ce faire, un mot devra être écrit dans le cahier pour sortir plus tôt si les horaires de sorties ne correspondent pas.

Comme nous l'avons fait depuis le début de cette crise sanitaire, l'ensemble des acteurs éducatifs s'adaptera aux directives nationales si elles évoluaient.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, de mes sentiments dévoués,

Philippe GABORIAU

